

DELIBERATION DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU RHONE, DES ILES ET DES LONES

L'an deux mil cinq, le quatorze novembre, le comité syndical du **S.M.I.R.I.L** étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marie-Claude GAILLOT, Présidente :

Étaient Présents : Mesdames M-C GAILLOT (Ternay), J. POMARES (Feyzin), Messieurs G. ROBIN (Irigny), J-C FROIDEFOND (Millery), G. VERZIER (Grigny), J. FURNION (Sérézin du Rhône), E. BRUN-PICARD (Vernaison)

Étaient Absents : Madame F. GAUQUELIN (Millery), Melle A. CHAZALET (Vernaison), Messieurs R. BALME (Grigny), B. YVOREL (Sérézin du Rhône), Claude DURDILLY (Feyzin), J-L da PASSANO (IRIGNY), Y. BLEIN (Le Grand Lyon), R. VILLEJOBERT (Ternay), P. DELORME (Conseil Général du Rhône), R. DURAND (Conseil Général du Rhône), G. BARRAL (Le grand Lyon), P. GANDHILON (Le Grand Lyon)

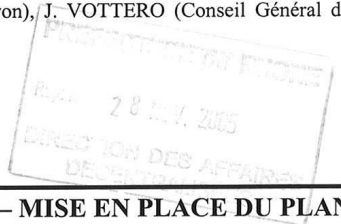
Étaient excusés : Mesdames G. PALLEJA (Le Grand Lyon), J. VOTTERO (Conseil Général du Rhône), Monsieur M. PASSI (Conseil Général du Rhône)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Titulaires présents : 4

Suppléants présents : 3

Date de la convocation : 27.10..2005



ORIENTATIONS DU PLAN DE GESTION – MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DES ILES ET LONES DU RHONE

D:\SMIRIL 2005\Conseils syndicaux\CS du 14.11.05\Deliberations\D1411001 - Plan de gestion.doc

Lors du précédent conseil, une note sur les orientations du plan de gestion du site des Iles et Lones du Rhône a été remise aux membres du Conseil Syndical avec proposition de mettre ces orientations au débat du prochain conseil pour approbation ou modification.

La note annexée rappelle l'esprit des fondateurs du projet, les objectifs du projet et les principes qui guident son pilotage et sa gestion.

Les contextes économiques, sociaux, environnementaux très contrastés en fonction des secteurs géographiques nécessitent une progressivité de la démarche mise en œuvre.

La formalisation du plan de gestion doit permettre à chaque acteur de se retrouver et de se reconnaître dans les documents mis en place sans confusion des rôles : du décideur qui fixe les orientations à l'acteur de terrain qui doit les comprendre et les traduire sur le terrain.

Au vu de l'expérience vécue, il est proposé de structurer le plan de gestion en 4 modules complémentaires :

- le document d'orientation voté par le conseil syndical objet de la note présentée,
- le plan de gestion technique qui est un document plus complet qui recense les enjeux et traduit les orientations en principes d'intervention,
- des supports cartographiques qui facilitent notamment la visualisation des enjeux et leur localisation géographique,
- des fiches opérationnelles qui permettent aux acteurs de terrains de formaliser de façon transmissible les modalités pratiques d'interventions qu'ils mettent en œuvre.

Une mesure objective par suivi scientifique de l'évolution du site et de sa diversité est nécessaire pour mesurer la réalité de l'atteinte des objectifs politiques fixés. Conformément au statut de site de découverte affecté aux Iles et Lones du Rhône l'intégration des actes de gestion comme support pédagogique est recherchée à chaque opportunité. Les grands principes par type de milieux sont clairement affichés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les orientations définies dans cette note qui constitue le document d'orientation de la gestion et de la mise en valeur du site. Cette note est annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Marie-Claude GAILLOT

**SYNDICAT MIXTE DU RHONE
DES ILES ET DES LONES**
Rue Adrien Darartre - 69520 GRIGNY
Tél. : 04 37 20 19 20
Fax : 04 37 20 19 29